



CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE
Année 2023_2024

Demande d'inscription en classe de

UNILINGUE - BILINGUE

1 – DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Enfant concerné(e) :

Nom : Prénom.....

Né(e) le/...../..... à Nationalité :

Scolarisé(e) à ce jour à

Ville Département :

classe actuelle:.....

Représentants légaux :

M.....

Adresse exacte et complète

Email :@.....

Profession :

Mobile :/...../...../...../..... – Travail :/...../...../...../.....

M.....

Adresse exacte et complète

Email :@.....

Profession :

Mobile :/...../...../...../..... – Travail :/...../...../...../.....

Frère(s) et sœur(s) scolarisé(s) au primaire :

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée

PENSEZ VOUS INSCRIRE VOTRE ENFANT AUX SERVICES CITÉS CI-DESSOUS :

→Restauration scolaire : OUI NON →Accueil au Centre de Loisirs : OUI NON

→Accueil périscolaire : OUI NON

J'ai pris connaissance des modalités d'inscription et d'admission expliquées au verso

A Bassussarry, le/...../.....

Signature du représentant légal

1 – DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

La demande d'inscription scolaire ne pourra être validée que sous réserve de la présentation obligatoire en Mairie, dans les délais, d'une copie de l'ensemble des pièces suivantes :

- ✓ Livret de famille (ou acte de naissance pour les étrangers)
- ✓ Carnet de santé (**Vaccinations obligatoires**)
- ✓ Carte Nationale d'Identité ou carte de séjour de l'un des deux parents
- ✓ Justificatif de domicile de moins de trois mois : quittance EDF, eau, gaz, téléphone fixe, quittance de loyer
- ✓ Copie du jugement de divorce le cas échéant
- ✓ Certificat de radiation

2 – INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

En application de l'article L 131-5 du Code de l'Education, l'admission des élèves, dans les écoles publiques ou privées, se fait sur présentation d'un certificat d'inscription sur la liste scolaire.

Ce certificat est délivré par le Maire et indique l'école que l'enfant doit fréquenter. Il est transmis directement par la Mairie au directeur ou à la Directrice de l'école concernée.

3 – ADMISSION DE L'ELEVE

Une fois l'inscription acceptée par la Mairie, le Directeur ou la Directrice de l'école concernée procèdera, **sur rendez-vous et selon les disponibilités**, à l'**admission provisoire** de l'élève en l'inscrivant sur le registre matricule de l'école. L'enfant pourra être placé sur liste d'attente.

L'admission définitive des élèves provenant d'une autre école sera établie lorsque le certificat de radiation de l'école d'origine aura été délivré et remis au Directeur/ à la Directrice.

Sur proposition de la Direction de l'école, il peut être proposé à la famille un transfert dans une autre école du secteur, après avis de la mairie, pour permettre la scolarisation.

Ne rien inscrire en-dessous de ce trait – Partie réservée à la Mairie

Parents reçus en Mairie le

Pièces fournies :

- CNI, carte de séjour
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Carnet de santé
- Jugement de divorce
- Certificat de radiation

Décision de la mairie :

- Inscription acceptée
- Inscription refusée : Motif

Transmis au directeur/à la directrice de l'école le

Cachet de la Mairie

Le Maire

M. LAHORGUE